



# FORMATIONS

DROIT SOCIAL

*MAJ le 12 octobre 2023*

## LEXIQUE



Objectif



Public visé et pré-requis



Les moyens d'encadrement, techniques et pédagogiques mis en œuvre



Le contenu / durée et déroulé de la formation



Modalités d'évaluation



Tarifs



nombre de stagiaires maximum



nombre de stagiaires minimum

**Qualiopi**   
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été développée au titre de la catégorie d'action suivante :  
**ACTIONS DE FORMATION**

# PRÉAMBULE

Le « Quai des Entreprises », marque territoriale fédératrice créée par le MEDEF Côte d'Opale et l'UIMM Littoral Pas-de-Calais, est une plateforme, un hub, qui oriente, accompagne, anime, informe, défend, fédère, met en réseau et en valeur des centaines d'entreprises de la Côte d'Opale.

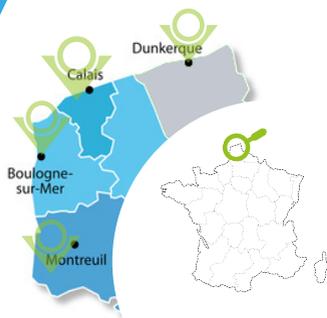
Le Quai des Entreprises C&M propose et organise diverses formations en droit social et développement des Ressources Humaines.

Nos formateurs, se caractérisent par leur expertise métier, leur expérience professionnelle et leurs compétences pédagogiques. En qualité de Juristes, et Consultants en Ressources Humaines, ils interviennent et accompagnent quotidiennement des entreprises, tous secteurs d'activité confondus, de la Côte d'Opale.

## Notre offre :

Pour être compétitif, vous devez en permanence mobiliser des compétences de plus en plus pointues. Nos programmes de formation sont ajustés en temps réel pour y intégrer les dernières évolutions et nouveautés.

**Vous ne trouvez pas de formations adaptées à vos besoins ? Nous construisons un programme personnalisé répondant à vos attentes.**



Les formations se déroulent de manière collective (inter-entreprises) dans nos locaux. Elles peuvent également se dérouler en intra-entreprise et en distanciel tout en conservant des méthodes et techniques participatives inhérentes à nos pratiques d'animation (étude de cas, exercices pratiques, quizz...).

Les inscriptions sont prises en charge jusqu'à trois jours avant le début de la formation. La date de cette dernière est définie lors d'un sondage par les participants intéressés.

**Une chargée de mission Handicap, pourra faciliter et optimiser l'accueil, l'intégration et les outils pédagogiques de tout stagiaire en situation de handicap.**

**Pour tout renseignement relatif au calendrier des formations inter-entreprises, la planification d'une session de formation intra-entreprise, l'accueil, l'intégration et les outils pédagogiques de stagiaire en situation de handicap ou tout autre besoin, vous pouvez nous contacter :**

Tél. : 03 21 85 51 71  
secretariat@quai-des-entreprises.fr



# Mettre en Place l'Élection des Représentants du Personnel



Cette formation vise à :

- Sécuriser les étapes essentielles du processus électoral destiné à la mise en place des Représentants du Personnel
- Organiser concrètement des élections et contrôler leur déroulement
- Calculer les attributions de sièges
- Éviter les contestations et une éventuelle annulation



- Dirigeants, RRH et collaborateur(s) chargé(s) de l'administration du personnel
- Aucun pré-requis



Équipe pédagogique : un(e) expert(e) diplômé(e) disposant d'une expérience professionnelle avérée

Les supports techniques utilisés : PowerPoint, exercices

Les moyens pédagogiques : pédagogie active et participative, mises en situation, exercices pratiques



**Programme :**

- Actualisation suivant les ordonnances « travail »
- Comprendre les enjeux des élections professionnelles : un premier tour déterminant pour la mesure de la représentativité des organisations syndicales
- Respecter le calendrier électoral
- La préparation des élections : les conditions d'électorat et d'éligibilité et le cas particulier des travailleurs mis à disposition
- Calculer l'effectif et le nombre de représentants à élire
- Négocier, rédiger et signer le contenu du protocole : les mentions obligatoires et recommandées
- Organiser et assurer le bon déroulement des élections

**Durée de la formation : 1 jour (7 heures)**



- Tout au long de la formation, le formateur s'assure de la bonne compréhension et de l'acquisition des notions au travers de questionnements ou d'exercices pratiques.
- A l'issue de la formation, passation d'un questionnaire d'évaluation :
  - Évaluation par le formateur des acquis du stagiaire
  - Évaluation par le stagiaire :
    - de l'atteinte des objectifs ;
    - de la qualité de la formation ;
    - de la qualité du formateur.



490 € HT/stagiaire/session - Adhérent  
590 € HT/stagiaire/session - Non Adhérent



+ 12

- 3